

Vous avez demandé la plateforme <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/> ?

Ne quittez pas...

Quelques infos que vous pouvez donner concernant la plateforme Activitépartielle :

Tout d'abord, cette plateforme n'est pas gérée par la Direccte mais par l'AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT (ASP).

Pour **tout problème technique** avec la plateforme, où en est la personne (attente de code, erreur de saisie, erreur d'entreprise...) :

- Eventuellement appeler le **0800 705 800**, mais il faut être patient. Il m'a fallu 28 tentatives et enfin 7 minutes d'attente pour avoir quelqu'un.
- **Surtout ne pas envoyer de mail à contact-ap@asp-public.fr**
Leur serveur de messagerie saute régulièrement sous le flot de mails reçus sur cette adresse. Un grand nombre de mails a été perdu... Donc pas étonnant que les gens n'aient pas de réponse...
- Il faut **utiliser le formulaire** sur le site (voir copies d'écrans ci-dessous)
 - à gauche de l'écran « Besoin d'aide »
 - choisir « Demande d'assistance »
 - compléter et envoyer le formulaire. Surtout ne pas envoyer de mail direct à contact-ap@asp-public.fr

A savoir :

Après avoir reçu ses codes d'accès (identifiant, mot de passe), l'entreprise fait une demande d'habilitation. Un **mail lui est envoyé au bout de 7 jours avec ses codes d'habilitation** qui lui permettent enfin de déposer leur demande.

Au bout de 7 jours, si l'entreprise n'a rien reçu, l'inviter à faire une demande d'assistance comme ci-dessus.

Ca ne répondra pas à toutes les questions, mais une bonne partie.

ACTIVITÉ PARTIELLE

MA PREMIÈRE CONNEXION

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer un espace pour l'entreprise que vous représentez. Pour cela, munissez-vous au préalable de votre SIRET avant de commencer la procédure.

CRÉER MON ESPACE

CONTRAT DE PRESTATION

Vous êtes **EXPERT-COMPTABLE** et vous représentez un établissement ?

MON ESPACE PERSONNEL

Utilisateur :

Mot de passe :

Annuler Connexion

[J'ai oublié mon identifiant](#) | [J'ai oublié mon mot de passe](#)

Simulation de l'indemnisation de l'employeur en cas d'activité partielle
Estimez le montant remboursé par l'État au titre d'une période d'activité partielle des salariés >

[Mentions légales](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Contacter le support technique](#)

BESOIN D'AIDE ?

Que voulez-vous faire ?

- Consulter la base documentaire
- Envoyer une demande d'assistance
- Contacter le support technique

ANNULER

BESOIN D'AIDE ?

Que voulez-vous faire ?

Formulaire de demande d'assistance

Pour envoyer un message à contact-ap@asp-public.fr, merci de remplir le formulaire ci-dessous.

N° de Siret * :

Dénomination établissement * :

Nom et prénom * :

N° de téléphone * :

Adresse électronique * :

Motif de la demande * :

Description de la demande * :

1000 caractères maximum...

Recopier le code ci-contre * :

~~mc7y2k6u~~